



Le Plan Régional de l'Agriculture Durable en Aquitaine

DRAAF AQUITAINE

Le Contexte

L'agriculture à la croisée de nouveaux défis:

- Défi alimentaire: nourrir 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050 , évolution de la demande alimentaire, assurer la sécurité alimentaire.**
- Défi environnement: pollution des eaux, finitude de certaines ressources, dérèglement écologique, réchauffement climatique,**
- Défi territorial: diminution des surfaces agricoles, artificialisation des surfaces agricoles , désertification des territoires.**

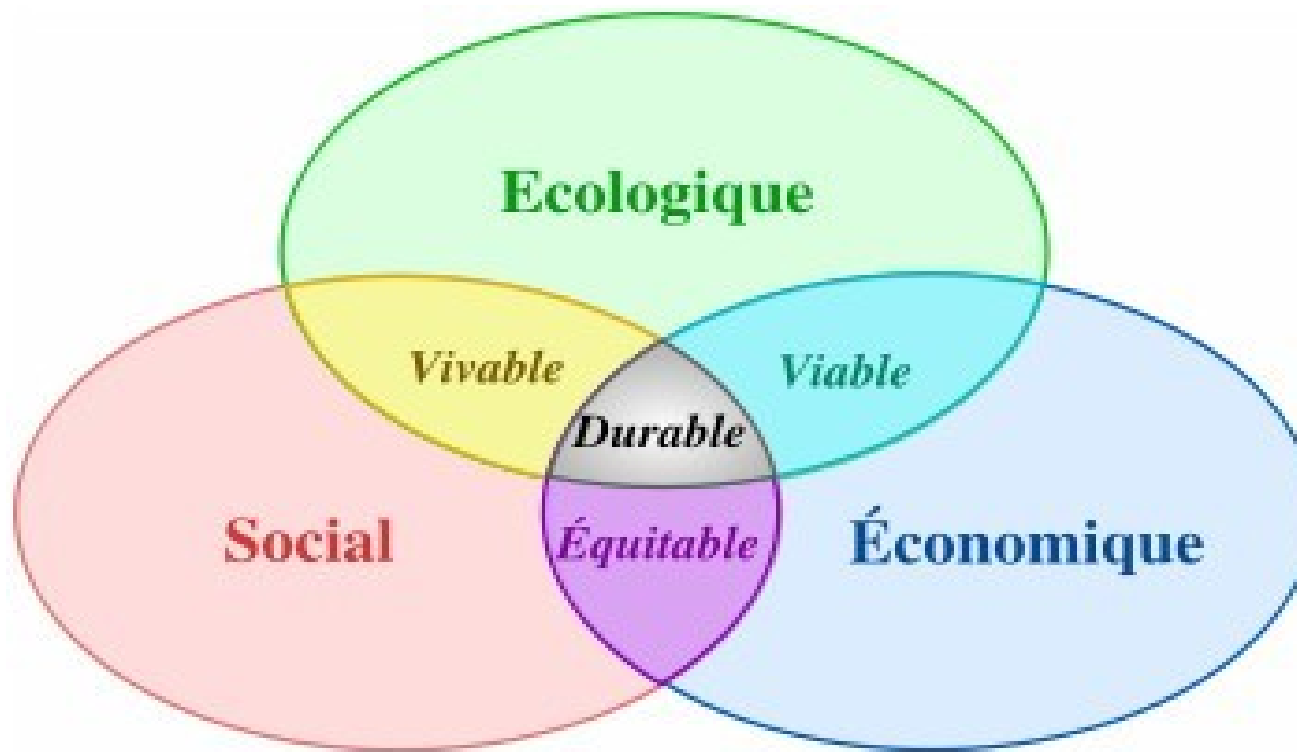
Le PRAD a pour ambition de répondre à ces défis dans le cadre d'une agriculture durable.

Le référentiel

- **La constitution française: « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable »**
- **Art 51 de la loi 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art L 111-2-1 du Code Rural et de la pêche maritime)**
- **Décret en Conseil d'Etat n° 2011-531 du 16 mai 2011 précise les conditions dans lesquelles le préfet de région arrête le PRAD, procède à son bilan assisté par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)**
- **Circulaire du MAAPRAT/ DGPAAT du 3042 du 23 mai 2011 précisant les objectifs, les modalités d'élaboration et le contenu des PRAD créés par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.**

Objectifs de l'agriculture durable

L'agriculture durable doit répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture dans le cadre de la durabilité c'est à dire « en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » .



L'élaboration du PRAD

L'élaboration du PRAD est conduite par le préfet de région avec l'assistance de la COREAMR.

Un comité de pilotage ou une formation spécialisée de la COREAMR pourront mener les travaux d'élaboration du PRAD.

Le projet de PRAD est soumis à l'avis du public pendant un mois et à l'avis de la commission permanente des comités de massif, pendant deux mois.

A l'issue de ces consultations, le préfet approuve le PRAD par arrêté et le met à la disposition du public.

La durée du PRAD est de 7 ans donc 2012 -2018, révisable chaque année par le préfet sur proposition de la COREAMR.

La COREAMR assure le suivi du PRAD en établissant un état de suivi annuel.

LA METHODE

La démarche est participative et en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole: Services de l'Etat, Collectivités Territoriales, Syndicats agricoles, Agence de l'eau, , Instituts de recherche, associations environnementales, de consommateurs,....

La méthode est pro-active, basée sur l'incitation et la suggestion pour ne pas alourdir les contraintes des acteurs concernés.

La portée du PRAD

Le PRAD est un plan de l'Etat en région qui doit assurer la cohérence avec les autres plans de l'Etat qui s'inscrivent dans les objectifs de durabilité.

Le PRAD est un plan d'orientation qui constitue la vision stratégique globale de l'agriculture durable dans la région partagée par les acteurs concernés.

Le PRAD doit être porté à la connaissance des communes et des établissements publics de coopération intercommunale lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme (art L-121-2 du code de l'urbanisme).

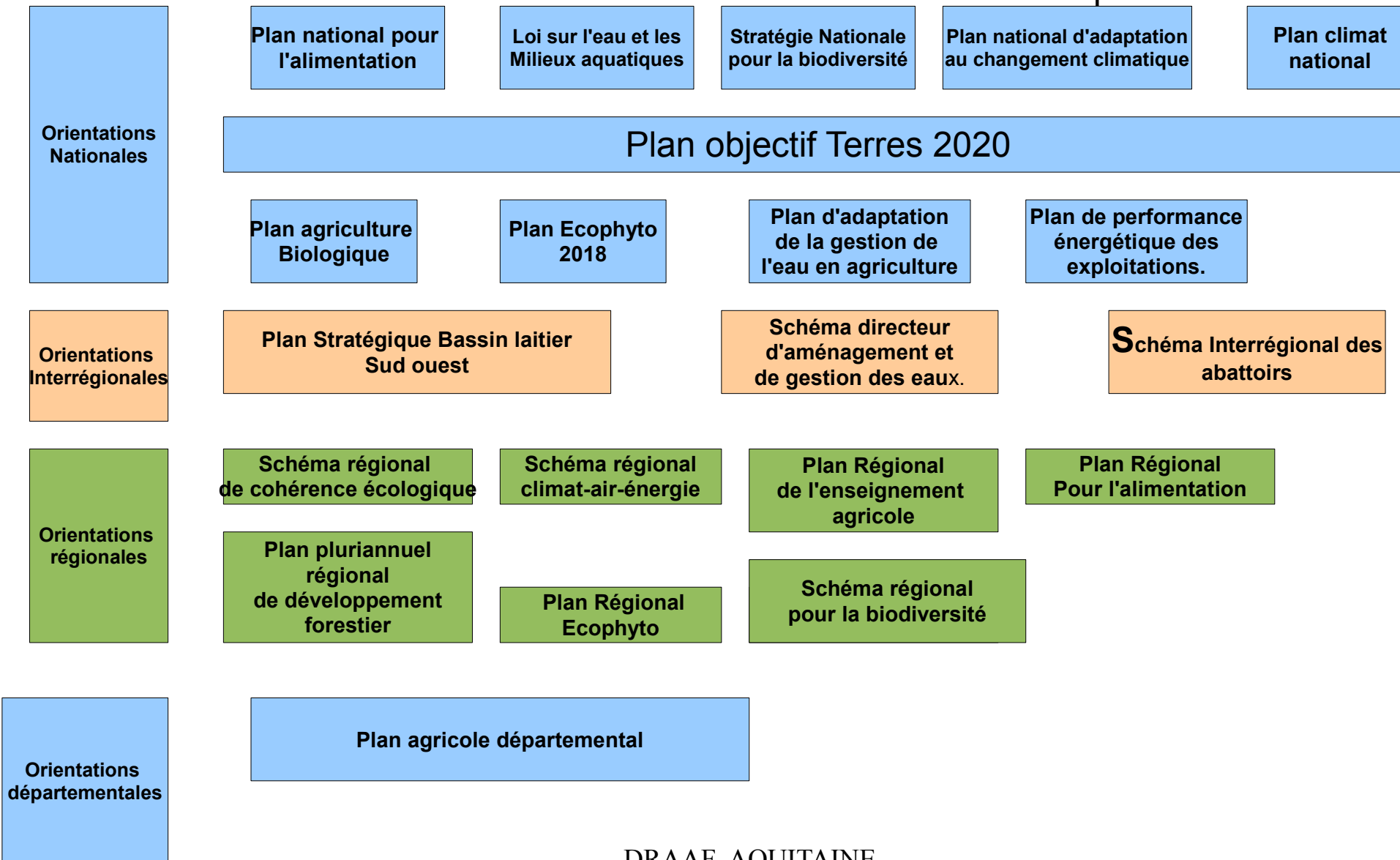
Le CONTENU

- ▶ **Un diagnostic des forces et faiblesses de l'agriculture au regard de la durabilité.**
- ▶ **Des orientations stratégiques de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle en région.**
- ▶ **Des actions de l'Etat correspondant à ces orientations.**
- ▶ **Des indicateurs permettant de suivre la mise en oeuvre des actions pendant la durée du PRAD.**

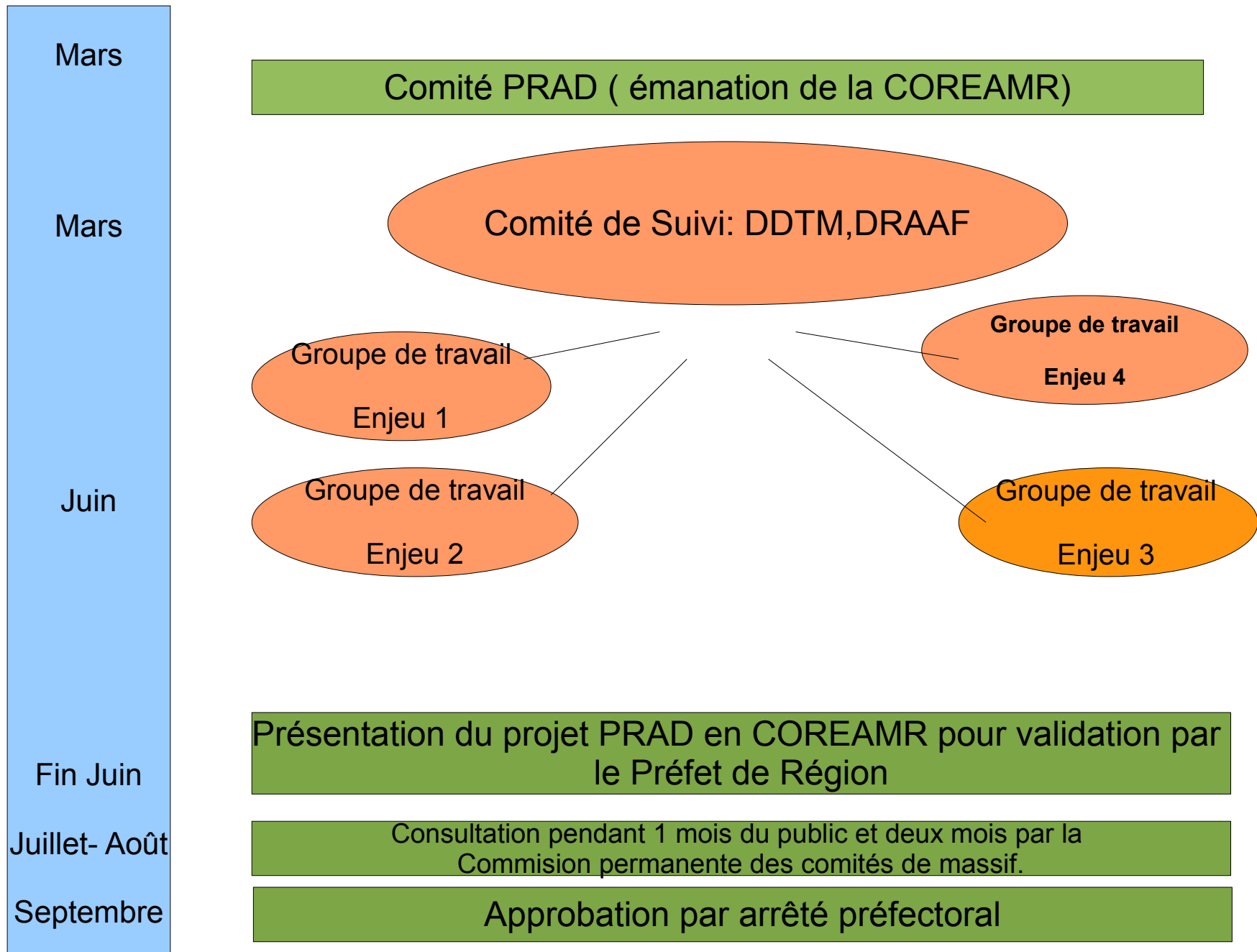
Le PRAD ne traite pas des enjeux de la forêt et de la pêche.

Les autres plans de l'Etat

Nécessité d'assurer la cohérence avec les autres plans:



Le Calendrier et Organisation



Enjeu n°1: Une agriculture performante et attractive qui permette de renforcer l'économie agricole d'Aquitaine

Volet économique:

Maîtriser les coûts de production des exploitations agricoles

Assurer le revenu des exploitants.

Moderniser l'outil de production (gains de productivité),

Nouvelle gestion du salariat agricole,

Agriculture raisonnée moins consommatrice

Structurer l'offre agricole en lien avec l'aval

Créer les organisations de producteurs

Contractualisation

Soutien aux filières en difficultés

Gouvernance des filières

Adaptation aux nouvelles normes: OCM, PAC , Programmes européens

Volet social:

Faciliter l'installation, la transmission sur les exploitations agricoles

Pérenniser le salariat agricole

Améliorer l'attractivité des métiers et la communication

Renforcer les formations des exploitants et salariés.

Enjeu 2: Une agriculture forte de ses territoires qui accompagne le développement rural

Maitriser le foncier agricole

Développer une gestion concertée sur le foncier agricole

Réduire la pression foncière. Prioriser les territoires à enjeux sensibles.

Anticiper les surfaces à compensation écologique et forestière

Faire évoluer la gouvernance du foncier agricole

Développer l'activité agricole sur les territoires ruraux et défavorisés.

Soutenir les activités agricoles de montagne: le pastoralisme

Aider à la diversification des activités agricoles en lien avec les territoires.

Enjeu 3: Une agriculture garante des ressources environnementales.

Assurer une utilisation optimale de l'eau pour l'irrigation

Garantir le bon état écologique des eaux.

Développer les énergies renouvelables en cohérence avec le SRCAE.

Promouvoir la certification environnementale et les mises aux normes environnementales.

Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel.

Soutenir et Renforcer la Recherche et le Développement sur les nouveaux enjeux environnementaux.

Enjeu 4: Une agriculture qui garantisse une alimentation de qualité, sécurisée et locale en lien avec l'attente sociétale.

Développer une approche qualitative des produits

La production sous signe de qualité et d'origine,

Développer une politique d'incitation à la consommation de qualité,

Rapprocher l'offre agricole des circuits de transformation et de distribution (PME agroalimentaire, Grande Distribution,) :Circuits courts

Développer la filière de production biologique

Aider les exploitations agricoles à respecter les nouvelles normes sanitaires.

Les groupes de travail

4 groupes de travail dont un sous- groupe spécifique sur l'activité agricole en zone de montagne.

Composition:

Des administrations: DRAAF, DREAL,DDTM,DIRECCTE,...

Des acteurs Professionnels: CRAA, CA, Coop de France, ARBIO, Bio d'Aquitaine, AEAG, Fédération du négoce....

Des représentants syndicaux: FNSEA, JA, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, Modef.

Des représentant filières: Apfelso, AGPM,CIVB,CIVRB, CILAISUD, GIE herbivore, INPAQ, ARPALM, ARVOL,INTERBEV....

Les collectivités territoriales

Les instituts de recherche et de développement: INRA, IRSTEA, ARVALIS...

Des associations: de consommateurs , de protections de la nature,...

Les groupes de travail

Rôle des Groupes de travail:

- Partager un diagnostic au vu de l'état des lieux et des plans existants ou en cours.
- Définir des objectifs pertinents à partir du cadre des enjeux
- Proposer des actions et des modalités de réalisation des actions avec les partenaires impliqués.
- Proposer des indicateurs en mesure d'évaluer la réalisation de ces actions.

PRAD AQUITAINE

Merci pour votre attention